

Rejet justificatif de domicile

Par **saborta**, le **22/08/2019** à **13:36**

bonjour,

J'ai ouvert, il y a quelques années, avec mon épouse un compte bancaire (compte-joint) chez un organisme bancaire en ligne.

Avant de partir en vacances, ils m'ont envoyé un courriel me demandant un justificatif de domicile, sous 15 jours, sous peine de blocage de l'accès à mon compte (bien que mon adresse postale est toujours la même)

J'ai envoyé une facture EDF et suis parti en vacances.

A mon retour, l'accès à mon compte est bloqué, à ma grande surprise.

Je les appelle par téléphone et ils m'indiquent que mon justificatif de domicile n'a pu être pris en compte car **il devait être signé par mon épouse et par moi-même !!**

Ont-ils le droit de bloquer mon compte pour cette raison ?

Par **morobar**, le **22/08/2019** à **17:44**

Bonjour,

Vous avez été prévenu.

Je suppose que la facture d'énergie n'est délivrée qu'à un seul nom, le titulaire du contrat, et dès lors l'autre titulaire n'a pas justifiée de son adresse.

Mais c'est effectivement tiré par les cheveux.

Par **saborta**, le **22/08/2019** à **19:34**

[quote]

Je suppose que la facture d'énergie n'est délivrée qu'à un seul nom

[/quote]

non, le libéllé de la facture d'énergie est : Mr MME X.....

Par **amajuris**, le **22/08/2019** à **20:44**

bonjour,

s'agissant d'un compte joint, il fallait sans doute que les 2 titulaires attestent par leurs signatures, que cette facture correspondait effectivement à leur domicile conjugal.

d'autre part, il est très facile d'obtenir une facture d'électricité ou de gaz à son nom puisque les fournisseurs d'énergie ne sont pas habilités à vérifier ou à contrôler l'identité des demandeurs de contrats de fourniture surtout que cela se fait à distance.

salutations